



Septembre 2014

## MOT DU PRÉSIDENT



Producteurs et productrices de lapins,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez profité d'un peu de vacances. Pour le SPLQ, ce fut des derniers mois bien chargés avec, entre autres, un grief de Ferme avicole d'Oka qui s'est terminé le 28 août dernier par les plaidoiries devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Nous sommes maintenant en attente de la décision du tribunal qui devrait être rendue au cours des prochains mois. La demande de lapin est très bonne actuellement et le volume d'engagement annuel des acheteurs brise de nouveaux records et nous indique que c'est une tendance forte, rassurante, et signe que nous faisons un excellent travail afin de développer notre secteur.

J'ai aussi eu l'occasion de participer aux Portes ouvertes de l'UPA du parc Jean-Drapeau de Montréal avec l'aide du deuxième vice-président M. Jean-Pierre Kack et de sa conjointe, Madame Martine Paul. Ce fut une excellente journée avec plus de 30 000 visiteurs et une belle occasion de remettre plusieurs milliers de fiches-recettes. C'est toujours intéressant d'expliquer à une clientèle plus urbaine nos modes de production, la qualité de nos produits et le souci de nos producteurs concernant le bien-être animal.

Avec l'arrivée de l'automne, nous sommes déjà aux préparatifs de l'assemblée générale annuelle. Encore cette année, nous sommes convaincus de votre participation et prévoyons des nouveautés et surprises afin de rendre cette journée intéressante, mais surtout une belle occasion de se côtoyer et d'échanger entre nous.

*Julien Pagé*



## SUIVI DU GRIEF AVEC FERME AVICOLE D'OKA

La Ferme avicole d'Oka (FAO) a déposé un grief devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) prétextant ne pas avoir reçu les lapins confirmés par le Syndicat. De son côté, le Syndicat s'est défendu en affirmant et en justifiant avoir livré les lapins confirmés à l'acheteur chaque semaine visée par le grief. Sur cet aspect, il convient de préciser que la demande de l'acheteur est différente des lapins confirmés par le Syndicat.

Sur la qualité des lapins, il est vrai que les producteurs ont offert des lapins en sous-poids à quelques reprises. Il est aussi vrai que l'acheteur FAO a appelé les producteurs pour les inciter à livrer des lapins, peu importe le poids, après quoi, il réclame des compensations. Sur cet aspect, le conseil d'administration vous incite à la prudence et à ne pas vous engager vis-à-vis un acheteur puisque le jumelage des lapins est un rôle fondamental de l'agence de vente et que cette activité est réalisée avec l'objectif d'assurer des livraisons de lapins de qualité et en équité entre tous les producteurs et les acheteurs.

D'autres éléments ont aussi été soulevés lors du grief, mais ils sont plutôt d'ordre administratif. En terminant, il convient de mentionner que les relations sont toujours plus difficiles lors de tels événements de la vie d'une organisation.

Comme l'a mentionné le président dans son allocution, nous demeurons dans l'attente de la décision de la RMAAQ, décision qui pourrait amener votre Syndicat à revoir tant le règlement que la convention et sa façon de faire la mise en marché. Nous sommes actuellement en évaluation de nos procédures à l'agence de vente.

## L'ABATTAGE FÉDÉRAL

L'abattage des lapins du Québec se fait dans différents sites spécialisés, les plus connus de tous sont l'abattoir Pouliot à Lévis sous inspection provinciale ainsi que les abattoirs de Flinton en Ontario et Brome sous inspection fédérale. D'autres établissements peuvent aussi abattre des lapins pour les résidents du secteur, mais ne réalisent pas cette activité de façon systématique.

Depuis peu, l'abattoir Canards du Lac Brome a avisé qu'elle cesserait l'abattage du lapin. Le fait de faire abattre des lapins à Flinton est certes une option pour les acheteurs, mais cette option affecte grandement la rentabilité des entreprises et il nous apparaît insensé de ne pas avoir un abattoir fédéral pour le lapin au Québec.

Votre Syndicat travaille actuellement, entre autres, avec les responsables du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à trouver une solution permanente afin que l'abattage fédéral soit réalisé au Québec et pour le bénéfice tant des acheteurs que des producteurs.



## PROJET DE RECHERCHE SUR LES MÉDICAMENTS

Dans le dossier des médicaments, les échanges avec Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le MAPAQ se sont poursuivis afin de trouver une solution permanente à notre problématique. Dans le *Messenger cunicole* de mars 2014, nous vous avons annoncé qu'un appel de projets pour documenter les effets de sept médicaments que nous utilisons couramment avait été publié et que l'Université Laval s'était montrée intéressée à réaliser cette recherche et soutenir les efforts du Syndicat.



Bonne nouvelle : en un temps record, un partenariat entre le Syndicat, la Faculté de l'agriculture de l'Université Laval et un professeur du département de biomédecine vétérinaire de l'Université de Montréal (St-Hyacinthe) a permis de déposer, le 21 mai dernier, notre réponse à l'appel de projets.

Les producteurs de lapins du Québec peuvent compter sur leur syndicat afin de les représenter dans les dossiers aussi importants. Ailleurs au Canada, les producteurs et leurs associations n'ont pas cette chance. Voici d'ailleurs un extrait du *Journal Alliance* (édition printemps – été 2014) produit par Ontario Rabbit :

*«In February of this year, a request for proposal was sent out by Health Canada to research the Generation of Data and Drafting of Regulatory Reports in Support of Licensing of Drugs for the Rabbit Industry in Canada for the following products in commercial rabbit production :*

1. *Chloretetracycline (Aureomycine);*
2. *Neomycine + Oxytetracycline (Neoterramycine);*
3. *Virginiamycine (Stafac);*
4. *Tiamulin (Denargard);*
5. *Tiamulin + Chloretetracycline (Denargard + Aureomycine);*
6. *Tylosin; and*
7. *Bacitracin (BMD).*

*The request for proposal for these products has been closed bur has not been updated as to the status of the proposal. It is the hope of OR that a researcher has picked up this project and will do the research to help rabbit growers gain access to labeled products. »*

Le Syndicat et les chercheurs associés au projet attendent la réponse de Santé Canada.



## ÉMISSION FINALE DES PPA-PPI

Lors de la séance du 28 avril dernier, le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de la production, des demandes des acheteurs pour l'année 2014-2015 et il a aussi émis de nouvelles parts de production afin de répondre à la demande. Lors des séances subséquentes, les administrateurs ont pu ajuster certains dossiers de producteurs pour permettre de respecter les conditions particulières de certains et les calendriers de mise en production pour les nouveaux.

À la suite de ces différents exercices, nous avons de la demande pour près de 7 000 lapins par semaine toutes catégories confondues (réguliers, différenciés, sans antibiotique, etc.) et des parts de production autorisées régulières, différenciées ainsi que des parts de production intérimaires d'émissions pour plus de 9 000 lapins par semaine. Il faut bien comprendre ici que les producteurs détenant des parts de production intérimaires disposent de treize mois pour les produire avant qu'elles soient officiellement en PPA. Une fois devenue PPA, elles sont soumises aux mêmes règles pour tous et seront ajustées selon l'historique de livraison.

## CONVOCATION AGA ET ÉLECTIONS

Les assemblées générales annuelles auront lieu, cette année, le **14 novembre** prochain. Vous recevrez dans les prochaines semaines les avis de convocation relatifs à ces rencontres. Lors des séances, vous serez en mesure de prendre acte des réalisations de votre organisme, de l'évolution de la production et de la mise en marché ainsi que de convenir du plan d'action pour la prochaine année et orienter le développement de votre secteur de production. Un bon lieu d'échanges et de collaborations.

Sur le fonctionnement de nos assemblées, comme par les années passées, le plan conjoint tiendra sa séance en début de journée et suivra l'assemblée générale des membres

incluant les élections. Vos administrateurs sont en discussion actuellement avec certaines personnes spécialistes pour la présentation de conférence d'intérêt lors de l'assemblée.

Côté déroulement, les règles de procédures guideront l'animation des séances ainsi que la prise des votes. Celles-ci vous seront présentées en début de séance pour assurer à tous et chacun, une assemblée productive et efficace. Sur les élections, la catégorie de membres intégrant les producteurs qui interviennent directement dans la production de lapins, que ce soit comme naisseur seulement ou finisseur, leur permettra l'accès à un siège qui est en élection cette année. Ce poste est actuellement occupé par M. David Berthelette. L'autre poste en élection en 2014 est celui de président, occupé actuellement par M. Julien Pagé.

Les projets de résolutions doivent être acheminés au SPLQ, normalement au moins 60 jours avant la tenue de l'AGA. Toutefois, considérant qu'il est impossible cette année de respecter ce délai, le dépôt de projets de résolutions **30 jours** avant la tenue de l'AGA sera accepté afin de permettre au Syndicat d'en valider la conformité et de les retransmettre aux producteurs avec l'avis de convocation.



Chaque producteur intéressé à devenir administrateur doit remplir le formulaire de mise en candidature, le faire parvenir au Syndicat **au moins**

**30 jours** avant la tenue de l'assemblée, soit d'ici le **15 octobre** prochain et obtenir l'appui de trois de ses pairs pour que sa candidature soit retenue. Cette façon de faire nous permettra de vous informer des candidatures en règle reçues et pour qui vous aurez à voter si plus d'une candidature est posée pour un même poste. Vous trouverez ce formulaire de mise en candidature ci-joint.

Le Règlement sur le droit de vote vient baliser la répartition équitable des votes selon le statut juridique des entreprises.

Par ce règlement, il est possible que certaines entreprises cunicoles bénéficient de deux votes, alors que d'autres ont peut-être perdu ce double vote. Si vous croyez avoir droit à deux votes, merci de nous faire parvenir la charte de votre entreprise le plus tôt possible, afin de nous permettre de valider votre situation avant l'AGA. Notez qu'il est toujours possible de participer par procuration.

Tous les règlements du Syndicat sont disponibles sur le site Internet [www.lapinduquebec.qc.ca](http://www.lapinduquebec.qc.ca) dans la section À propos du SPLQ – onglet Règlements.

## TOLÉRANCE TEMPORAIRE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA VISIBILITÉ ET LA CIRCULATION DES MACHINES AGRICOLES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 2,6 MÈTRES

L'UPA a finalement obtenu la confirmation écrite de la part de la SAAQ que les contrôleurs routiers ont été informés des difficultés de se procurer certains équipements requis par le nouveau règlement (bandes réfléchissantes et clignotants particulièrement). Dans ce contexte, la SAAQ a demandé aux contrôleurs routiers ainsi qu'aux policiers d'appliquer temporairement une certaine tolérance en l'absence de ces équipements ou en l'absence de conformité de ceux-ci aux exigences du règlement.

Toutefois, l'agriculteur (ou le conducteur d'une machine agricole) qui ne respecte pas le règlement en raison d'une pénurie d'équipement doit avoir en sa possession une preuve qu'il a commandé l'équipement en question. De plus, à défaut de respecter « la lettre » du règlement, la SAAQ s'attend à ce que « son esprit » soit respecté. En d'autres termes, il faut chercher à être aussi visible que possible et il vaut mieux par exemple disposer de bandes réfléchissantes non conformes que de ne pas en avoir du tout.

Soulignons enfin qu'il s'agit d'une tolérance administrative. Nous n'avons donc pas l'absolue garantie qu'aucun constat d'infraction ne sera donné. Il faut également savoir que lorsque la fin de la pénurie sera constatée, la SAAQ retirera sa demande de tolérance.

**Daniel Bernier, agronome**  
Direction recherches et politiques agricoles – UPA





## DÉCÈS DE LOUIS BIENVENUE DU RANCH CUNICOLE

C'est avec regret que nous avons appris récemment le décès de M. Louis Bienvenue, propriétaire du Ranch Cunicole de St-Hyacinthe. M. Bienvenue était bien connu de tous les producteurs de lapins puisqu'il fournit du matériel spécialisé depuis de nombreuses années. À la famille et aux amis, nous souhaitons nos plus sincères condoléances.



### PETITES ANNONCES

CET ESPACE VOUS EST RÉSERVÉ POUR INFORMER VOS COLLÈGUES QUE VOUS AVEZ DES BESOINS PARTICULIERS OU DU MATÉRIEL/ANIMAUX À VENDRE. ÉGALEMENT, SI VOUS AVEZ DES SERVICES À OFFRIR, C'EST LE BON ENDROIT POUR LE FAIRE. CONTACTEZ-NOUS POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE PUBLICATIONS.

Vous souhaitez voir des sujets traités dans le prochain bulletin?  
Vous désirez vendre ou acheter des produits ou du matériel destiné à la production?  
Vous savez qu'il y a des événements touristiques où il pourrait s'y déguster du lapin?

Envoyez-nous les informations par courriel à [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca) et il nous ferait plaisir de les afficher sur notre site Internet ainsi que dans le *Messenger cunicole*.

**VOTRE QUOTIDIEN est rempli de défi?**

- Horaires de 12 heures par jour 7 jours par semaine
- Travaille à l'extérieur beau temps, mauvais temps
- Votre dernière semaine de vacances remonte à votre voyage de noces
- Vous êtes chef d'entreprise, avec toutes les responsabilités que ça implique
- Vous devez veiller à l'éducation et à la sécurité de vos enfants en même temps
- Vous contribuez à nourrir le Québec

**HEUREUSEMENT, vous n'êtes plus seule!**

DEVENEZ MEMBRE DE LA **FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC**

 [Agricultrices.com](http://Agricultrices.com) | 450 679-0540 #8469

**PROCHAINE PARUTION DU MESSAGER CUNICOLE : DÉCEMBRE 2014**



## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE À UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de lapins de 2012, les producteurs ont adopté de nouvelles règles de fonctionnement démocratique qui ont, entre autres, balisé les procédures d'élections des administrateurs de l'organisme. Ainsi, pour être éligible à un poste au conseil d'administration du Syndicat, tout candidat ou candidate doit remplir un formulaire de mise en candidature et l'acheminer au secrétariat par le moyen de son choix, **au moins trente (30) jours avant** la tenue de l'assemblée générale (article 13 b), soit d'ici le **15 octobre 2014**.

De plus, cette mise en candidature doit être appuyée par au moins trois (3) membres en règle. Le consentement de chaque candidat est aussi obligatoire et il doit être clairement exprimé.

Pour l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014, deux postes sont en élection :

1. **le poste de président pour un mandat d'une durée de trois (3) ans;**
2. **Le poste d'administrateur numéro 5 pour un mandat d'une durée de trois (3) ans;**

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR CANDIDAT		
Prénom et nom :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur :	Courriel :

PRODUCTEURS APPUYANT MA CANDIDATURE		
Producteur appuieur <b># 1</b>	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :
Producteur appuieur <b># 2</b>	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :
Producteur appuieur <b># 3</b>	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, consens à déposer ma candidature au poste suivant :

**président**

**administrateur (poste 5)**

Je reconnais que je devrai prendre connaissance des règles d'éthique et du code de déontologie du Syndicat et je m'engage à m'y conformer en tout temps.

Signature du producteur candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Veuillez retourner ce formulaire de mise en candidature signé par tous au SPLQ  
**au plus tard mercredi 15 octobre 2014** soit par télécopieur au 450 670-3659,  
par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel à [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca).